Two June Intruction pour la négociation d'un traité de Commerce aved l'étalie

Le Conseil fédéral diesse ayant désigné ellomieur d. D. Dioda, den Envoyé

extraordinaire & ellinistre Plenipstentiaire près delle. le Roi d'Otalie, commo délégué duisse dans les négociations pour un traité de Commerce, donne, Sur ce point, à clomius Gioda, les instructions duivantes.

Oustruction

I des négociations à Turin feront la continuation de celles entaméer à Berno. Le Plénipetentiaire duisse aura donc avant tout à examiner les procès verbaux des Conférences tennes à Berne reprincipalement ceux de la première 3 de la cinquiene Conférence avuels ameres.

I Monsieur Tioda pushifiera da parlicipation aux negociations par la production de des pleinspouvoirs qui fera la resure de pouvoir de faire adjoindre par le Conseil fédéral, en cas de besoin, des experts qui prendraine parlame discussions, dans la conférence, Jun les différentes questions pour les quelles ils auraient été appelés Dodis

(EIDGEN ARCHIV

7.01.8.C.

Il examinera les pleins-pouvoirs des déléqués Halins & de déclarera Naccord di endemandail la réciprocité, par rapport a l'appel d'experto. III de Slenipotentiaire Suisse reprendradensuite les Mégociations au point où eller ontélé laines par les negocialeur antérieurs à Berne, & il complètira les Gemander & propositions failes an Plenipolentiaire Halien dans la Cinquierne Conférence, le 15 deplembre 1864, Sparles artieles Suivanto: 1. Var rapport aux droits d'entrée en Plalie : Jarif A a. Fils delin en de chanved, ecrus, conteur naturelle, lessives on blanchis, du HE 20 gandessous les took of 6 . -. an dessus du #20 , 11.50. b. Fils de lin en de chanve Simples, leinter 14. -. c. Sissus de lin ande chanvre, écrus, coulur naturelle Chlanchis on melanger de fils blanchis ayant huit fils anmoins der ing millimitende chaind,
de nænf å dange fils "

de treige å Seige fils "

de dix dept å vingt fils "

" ,23.10. :30 ._ 38._. ,48._ deplusderingsfilos ; .60. d. Les mêmes, leints en fabriques aved des fils leintes en imprimer: payent ledroit der lissus écrus augmenté de moilié, Soit de 50 pla e. Fils de colon blanchis on leints du AENS f. Tissus de colon imprimere. les tooks f. 17.35. , 34.65.

M Après avoir ains complèté y purtifie les propositions duisses, Monsieur Proda reclamera des plénipotentiaires Maliens une réponse dur l'admission bolale on partielle de ces demander zil prendra note des demandes faites de la part de l'Otalie. Il fera rapport au Conseil fédéral z réclamera des instructions ultériumes

Donné à Berns, le 13 Février 1865.

(4. S.) (Suivent les ofignatures)